

REPUBLIQUE DU CONGO

19 Octobre 1993

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES
EFFECTIFS

LECRET N° 93-499 du MFPPRA.DGFP.DME.SIE

Portant rectificatif au décret n° 91-194/MTSS.DGFP.DGPCE du 25 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête Monsieur ZOUABELA (Alexis)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués les stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967
reglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes reglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 67/304/MT/DGT du 30 Septembre 1967
modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A
de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les disposi-
tions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai
1964 fixant le statut commun de l'Enseignement ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

portant

(/u le décret n° 91/194/MTSS/DGFP/DGPCE/SIE/25 Mai 1991
intégrant et nommant de certains candidats dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement)
en tête Monsieur ZOUABELA Alexis ;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars
1992 :

LECRET :

.../...

Article 1er : Est rectifié le décret n° 91-194/MTSS.DGFP.DGPCE du 25 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête Monsieur ZOUABELA (Alexis)

Article 2 : En application des dispositions du décret n° 67/304/MT/DGT du 30 Septembre 1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires de la Licence en Sciences (Chimie et Biologie de la Vie) obtenue à l'Université Marien NGOUABI, session de 1986 sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée stagiaire, indice 790.

- ZOUABELA (Alexis) né le 2 Juin 1957 à Baratier
- KAPITA (Emmanuel) né le 22 Janvier 1954 à Pointe-Noire

Article 3 : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, les intéressés sont titularisés exceptionnellement au titre de l'année 1987 et nommés au 1er échelon de leur grade indice 830 pour compter du 5 Octobre 1987 ACC = Néant.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 19 Octobre 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS

JORC	1
DGFP/DME	3
DGFP/BST	3
D.G.E.	3
D.G.C.F.	1
MENRSE	2
DPAA/MENRSE	2
DOSSIERS	6
INTERESSES	2
SGG/BC	2